

I. LA DÉMARCHE DU COMITÉ DANS LE CONTEXTE DE L'ENDETTEMENT

Il y a trois ans, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères publiait un rapport fort opportun, intitulé *Le Canada, les institutions financières internationales et le problème de l'endettement du Tiers monde*. Ce rapport a été suivi, en mai 1987, d'un important rapport de notre Comité ayant pour titre *Qui doit en profiter?* Il ressortait de ce dernier que les mesures prises par le Canada en matière d'aide publique au développement risquaient d'être vaines à moins d'une intervention d'urgence pour mettre fin à l'endettement de plus en plus profond du Tiers monde et pour en contrer les effets dévastateurs sur les pays et les peuples les plus pauvres.

En examinant l'évolution de la situation depuis la publication de ces rapports, on constate que les problèmes qui se posent aux gouvernements sont plus grands que jamais; la nécessité d'agir n'a rien perdu de son urgence. Le montant global de la dette a continué de progresser, représentant environ un tiers de plus que le niveau de 1 billion de dollars américains (1 000 milliards) atteint en 1987. La plupart des pays en développement débiteurs ont entrepris de douloureux «ajustements» économiques, souvent aux dépens des pauvres et des membres vulnérables de leur société, sans que se manifestent les signes d'une reprise durable. Même si les gouvernements donateurs ont pris quelques mesures en vue de la remise de dettes officielles et que les États-Unis ont heureusement consenti à envisager la réduction négociée des créances des banques commerciales, le fardeau de la dette demeure tout aussi affligeant. Qui plus est, dans ses profondes ramifications sur les plans socio-économique, politique, sécuritaire et écologique, le dossier de l'endettement du Tiers monde pose une menace grave à notre avenir commun sur la planète.

Dès le début de son analyse, le Comité plénier a pu tirer profit d'une série de discussions d'experts réunissant des fonctionnaires, des banquiers, des universitaires, des chercheurs indépendants et des représentants d'ONG. En novembre 1989, un groupe de travail formé au sein du Comité s'est réuni à New York et à Washington avec des organismes des Nations Unies, des banques internationales, des institutions financières multilatérales, des fonctionnaires de l'administration américaine, des personnalités politiques et des analystes. Une fois cette étape franchie, un Sous-comité a été officiellement créé en décembre; son ordre de renvoi était le suivant :

Que le Sous-comité examine les problèmes soulevés par l'endettement massif de nombreux pays en développement, de même que le rôle du Canada vis-à-vis ce problème, notamment sa contribution aux politiques et programmes d'allégement et de restructuration; le Sous-comité fera part de ses conclusions et recommandations au Comité à la fin de juin 1990.